

CONFÉRENCE ÉCONOMIES D'ÉNERGIES & RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Communauté des Communes du Pays Grenadois
08 janvier 2025



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

INTRODUCTION

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Ordre du jour

1

Amélioration thermique :
L'isolation

2

Amélioration thermique :
L'étanchéité - Ventilation

3

Amélioration thermique :
Systèmes (chauffage, ECS
et renouvelable)

4

Choisir les systèmes
adaptés à mon logement

5

Les aides mobilisables en
2025

1

AMÉLIORATION THERMIQUE : L'isolation

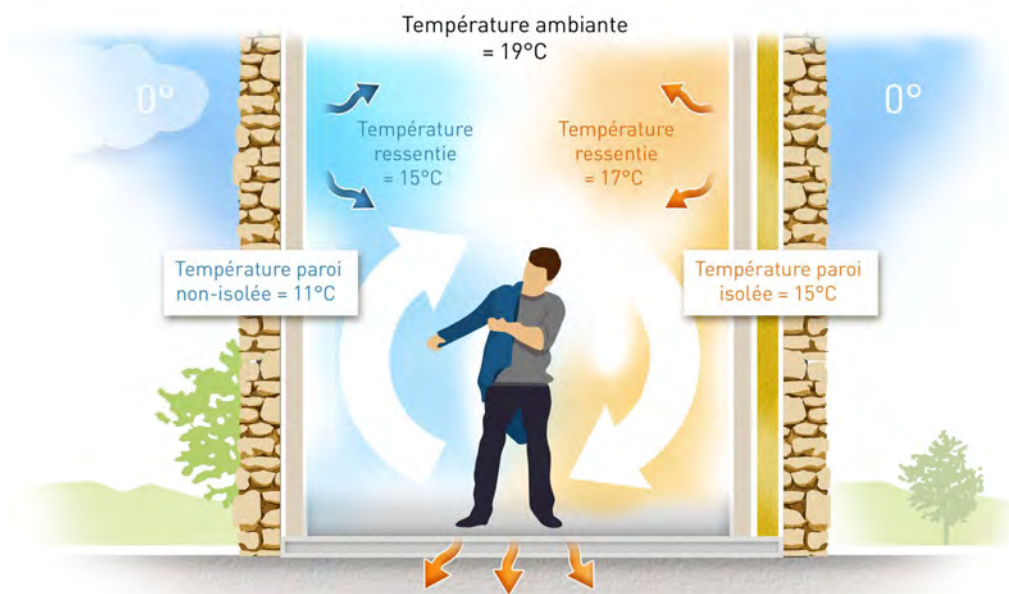
Première étape dans une rénovation énergétique : l'isolation globale du logement. C'est l'étape clé vers des économies d'énergies importantes et un confort durable.



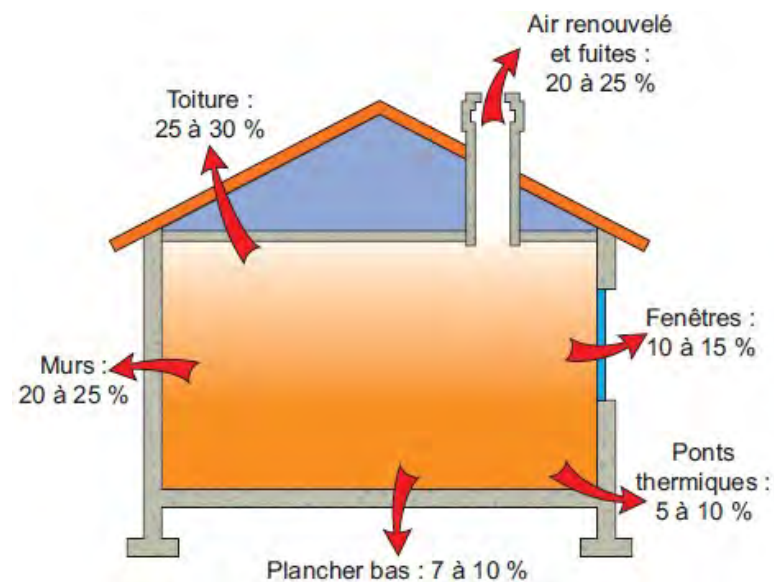
1. Amélioration thermique : L'isolation

Quelques notions :

Confort thermique (*bien-être*)



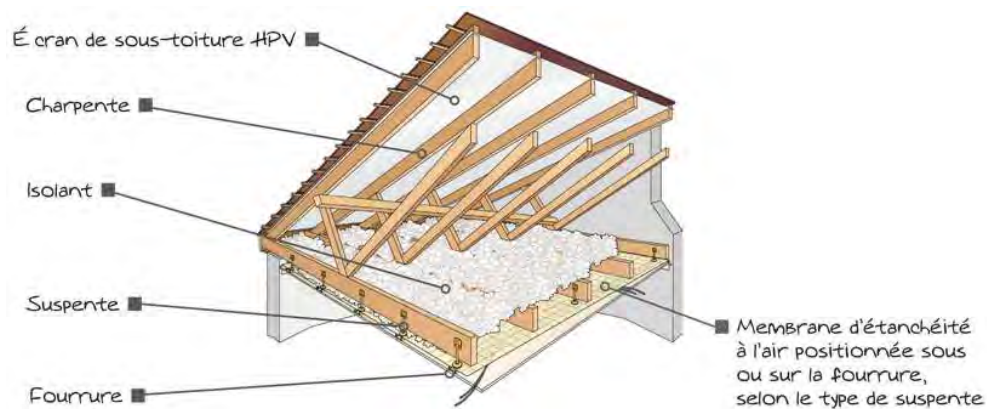
Déperditions thermiques (*consommation*)



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

1. Amélioration thermique : L'isolation

Quels types/systèmes d'isolations je peux mettre en place ?



ISOLATION PLANCHER DE COMBLES

ISOLATION PLAFOND DONNANT SUR DES COMBLES PERDUS ou NON AMÉNAGÉS

ISOLATION SOUS-RAMPANTS DE TOITURE

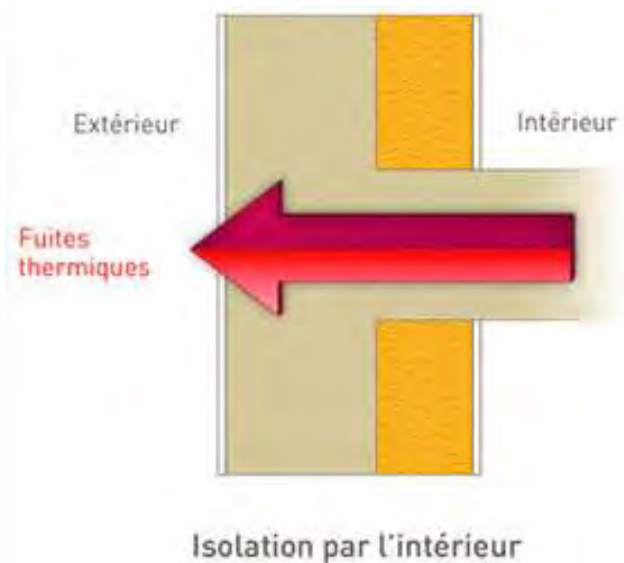
ISOLATION PLAFOND DE COMBLES AMÉNAGÉS



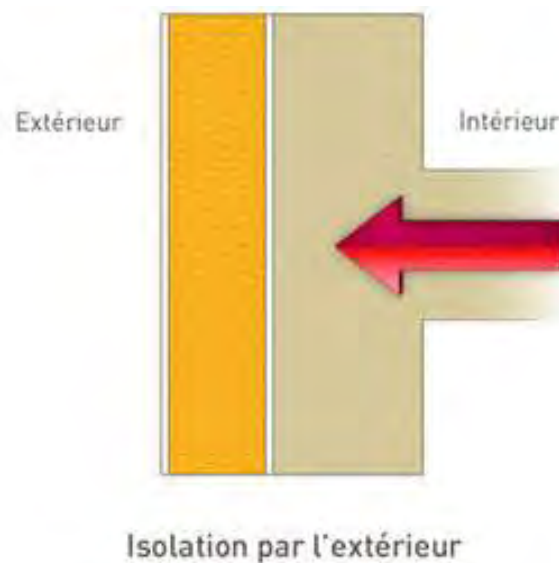
1. Amélioration thermique : L'isolation

Quels types/systèmes d'isolations je peux mettre en place ?

ISOLATION THERMIQUE PAR L'INTÉRIEUR
ISOLATION DES MURS PAR L'INTÉRIEUR



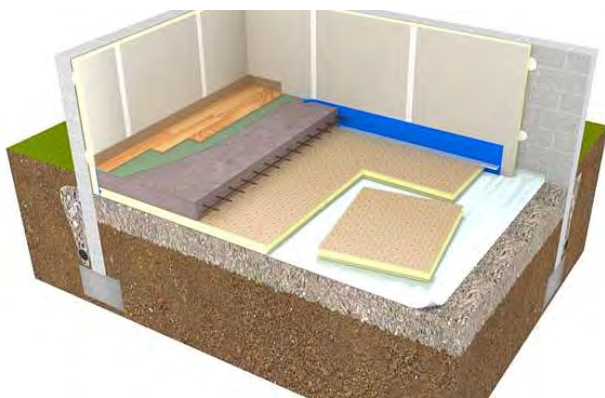
ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR
ISOLATION DES MURS PAR L'EXTÉRIEUR



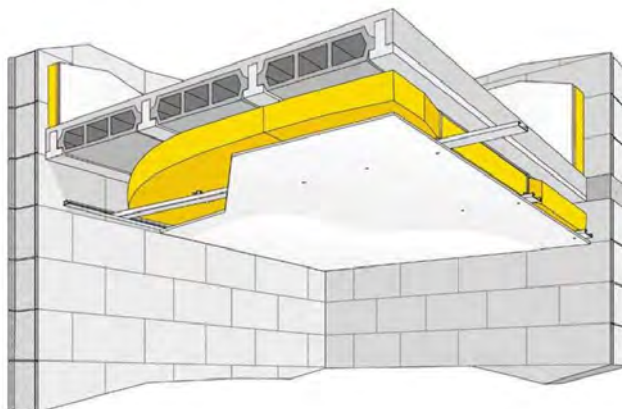
1. Amélioration thermique : L'isolation

Quels types/systèmes d'isolations je peux mettre en place ?

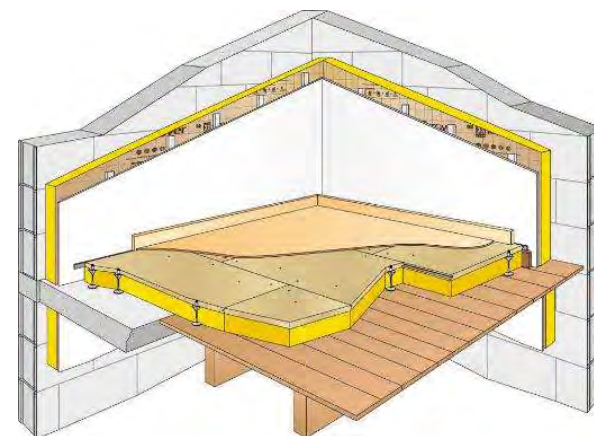
**ISOLATION PLANCHER BAS
SUR TERRE PLEIN**



**ISOLATION PLANCHER BAS DONNANT SUR
UN SOUS-SOL / UNE CAVE / UN VIDE SANITAIRE
PAR LE DESSOUS**



**ISOLATION PLANCHER BAS DONNANT SUR
UN SOUS-SOL / UNE CAVE / UN VIDE SANITAIRE
PAR LE DESSUS**



1. Amélioration thermique : L'isolation

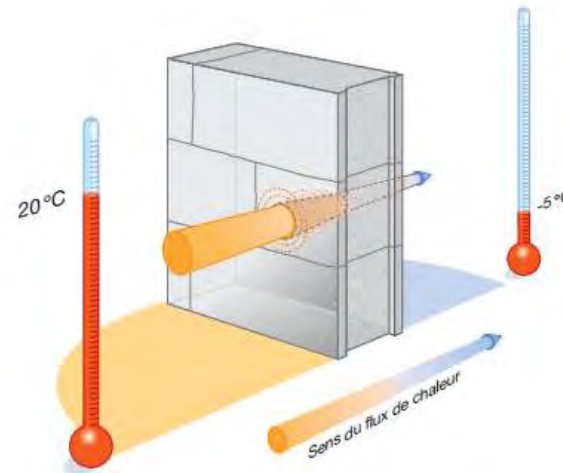
Isoler avec quel type d'isolant ?

Avant de parler des types d'isolants, quelques notions importantes ...

Résistance thermique (R) : capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid.

Déphasage thermique (en H) : capacité des matériaux composant l'enveloppe de l'habitation à ralentir les transferts de chaleur.

Hygro-capacité : capacité du matériau à résister et gérer la vapeur d'eau.



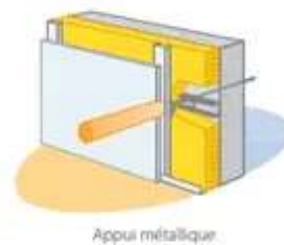
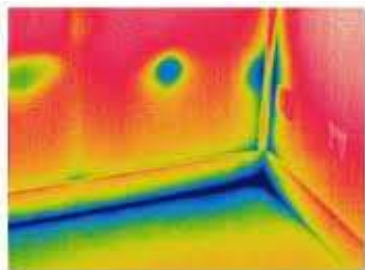
Comparatif global

Produits	Conditionnement	Utilisation						Caractéristiques isolantes		Caractéristiques techniques				Bilan environnemental ^{6h)}		Prix TTC/m ²		
		Mur et cloison	Plancher	Rampant	Toiture « parking »	Support d'enduit en 1/2 m	Sous chape	Lambda (λ) en W/m.K	Épaisseur en cm pour R = 5	Capillarité ^{6a)}	Résistance à la vapeur	Classement au feu	Chaleur spécifique (c en J/kg.K)	Hygroscopacité	Énergie grise (kWhEp/UF7) ^{6c)}	Effet de serre (kCO ₂ eq/UF7) ^{6d)}	Indicatif pour R = 5	
Isolants synthétiques	Polystyrène expansé (PSE)	Panneaux (7 à 30 kg/m ²)						0,032 à 0,038	16 à 19	0	20 à 100	E	1450	Non	89 😊	14 😊	14 à 21 €	
	Polystyrène extrudé (PSX) ou HFC	Panneaux (25 à 40 kg/m ²)				•	•	0,029 à 0,035	14,5 à 17,5	0	80 à 100	E	1300 à 1500	Non	141 😊	42 ⁷⁾ 😊😊😊	25 à 35 €	
	Polystyrène extrudé (PSX) ou CO ₂	Panneaux (25 à 40 kg/m ²)				•	•	0,030 à 0,038	15 à 19	0	80 à 100	E	1300 à 1500	Non	144 😊	23 😊	25 à 35 €	
	Polyuréthane (PUR)	Panneaux (20 à 50 kg/m ²)				•	•	0,022 à 0,030	11 à 15	0	30 à 100	C à E	1400 à 1500	Non	119 😊	20 😊	25 à 35 €	
Isolants minéraux	Laine de verre	Rouleaux (15 à 40 kg/m ²)	•	•	•			0,035 à 0,042	17,5 à 21	0	1 à 2	A1, A2	840 à 1030	Non	68 😊	13 😊	5 à 16 €	
	Laine de roche	Rouleaux (15 à 30 kg/m ²)	•	•	•			0,039 à 0,042	19,5 à 21	0	1 à 2	A1, A2	840 à 1030	Non	58 😊	11 😊	8 à 10 €	
		Panneaux (25 à 70 kg/m ²)	•	•	•	•	•	0,033 à 0,038	16,5 à 19	0	1 à 2	A1, A2	840 à 1030	Non	108 😊	21 😊	13 à 26 €	
	Mousse de pierre	Panneaux (115 à 240 kg/m ²)	•				•	0,045 à 0,60	22,5 à 30	0 à 3	3 à 6	A1, A2	1000 à 1300	Oui	160 😊	47 😊😊😊	70 à 110 €	
Isolants d'origine végétale	Chanvre	Panneaux-Rouleaux (18 à 75 kg/m ²)	•	•	•			0,035 à 0,048	18 à 24	1	1 à 2	E	1200 à 1700	Oui	78 😊	0 😊	25 à 30 €	
		Briques chanvre-chaux (260 à 340 kg/m ²)	•				•	0,063 à 0,071	31,5 à 35,5	2	1 à 5	B	1700	Oui	88 😊	3 😊	80 à 100 €	
		Béton chaux-chanvre (190 à 400 kg/m ²)	•	•	•	•	•	•	0,056 à 0,09	28 à 45	2	10 à 13	B	1500 à 1700	Oui	72 😊	-10 😊	30 à 100 €
		Chênevotte en vrac (90 à 115 kg/m ²)	•	•	•			0,045 à 0,050	22,5 à 25	1	1 à 2	E	1950	Oui	5 😊😊😊	-30 😊😊😊	9 à 25 €	
		Laine de chanvre en vrac (30 à 50 kg/m ²)	•	•	•			0,045 à 0,051	23 à 25,5	1	1	E	1200 à 1700	Oui	15 😊	-7 😊	6 à 12 €	
	Fibre de bois	Panneaux flexibles (30 à 50 kg/m ²)	•	•	•			0,036 à 0,042	18 à 21	1 à 2	1 à 2	E	1800 à 2100	Oui	31 😊	-6 😊	19 à 40 €	
		Panneaux rigides (140 à 270 kg/m ²)	•	•	•	•	•	0,038 à 0,050	19 à 25	0 à 2	3 à 5	E	1800 à 2100	Oui	159 😊	-7 😊	43 à 90 €	
	Liège expansé	Vrac (60 à 100 kg/m ²)	•	•	•			0,040 à 0,043	20 à 21,5	0	1 à 5	E	1700 à 2000	Non	29 😊	-22 😊😊	25 à 35 €	
		Panneaux (105 à 150 kg/m ²)	•	•	•	•	•	0,038 à 0,042	19 à 21	0	5 à 30	E	1700 à 2000	Non	46 😊	-31 😊😊😊	50 à 76 €	
	Laine de lin	Panneaux-Rouleaux (20 à 40 kg/m ²)	•	•	•			0,037 à 0,038	18,5 à 19	1	1 à 2	B à F	1300 à 1700	Oui	59 😊	2 😊	20 à 30 €	
	Paille de blé	Bottes compressées (80 à 120 kg/m ²)	•	•	•		•	0,045 à 0,055	22,5 à 27,5	1	1 à 2	E	1400 à 2000	Oui	5 😊😊😊	-31 😊😊😊	4 à 6,5 €	
	Balle de riz	Vrac (100 à 150 kg/m ²)	•	•	•			0,049 à 0,053	24,5 à 26,5	2	1 à 2	E	1500 à 1700	Oui	7 😊😊😊	-40 😊😊😊	2 à 19 €	
	Isolant d'origine animale	Laine de mouton	Rouleaux (10 à 20 kg/m ²)	•	•	•			0,035 à 0,045	17,5 à 22,5	1	1 à 2	E	1000 à 1800	Oui	16 😊	2 😊	17 à 30 €
Isolants issus du recyclage	Fibres textiles recyclées	Panneaux-Rouleaux (18 à 25 kg/m ²)	•	•	•			0,038	19	1	1 à 3	E	1200 à 1400	Oui	36 😊	1 😊	19 à 27 €	
		Quate de cellulose	Vrac insufflé (40 à 65 kg/m ²)	•	•	•			0,040 à 0,044	20 à 22	2	1 à 2	B à E	1600 à 2100	Oui	2 😊	-10 😊	6,5 à 15,5 €
			Vrac soufflé (23 à 45 kg/m ²)	•	•	•			0,036 à 0,041	18 à 20,5	2	1 à 2	B à E	1600 à 2100	Oui	13 😊	-6 😊	4 à 9,5 €
			Vrac projeté humide (32 à 65 kg/m ²)	•	•	•	•	•	0,040 à 0,043	20 à 21,5	3	1 à 2	B à E	1600 à 2100	Oui	20 😊	-9 😊	5 à 12 €

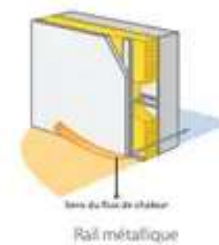
1. Amélioration thermique : L'isolation

Vigilance sur les ponts thermiques ...

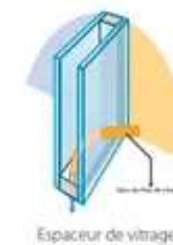
PONTS THERMIQUES INTÉGRÉS (ponctuels)



Appui métallique



Sens du flux de chaleur
Rail métallique



Sens du flux de chaleur
Espaceur de vitrage

PONTS THERMIQUES DE LIAISONS (structurels)



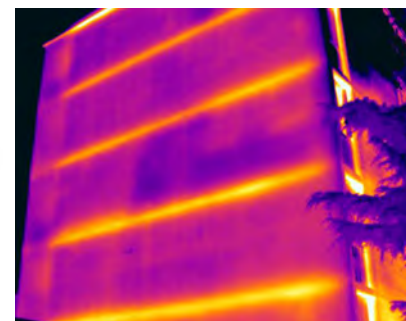
Plancher intermédiaire



Mur de refend



Plancher bas



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

2

AMÉLIORATION THERMIQUE : L'étanchéité - Ventilation



2. Amélioration thermique : L'étanchéité - Ventilation

Quelques notions :

Etanchéité à l'air : Perméabilité des parois du logement (entrée/sortie) à l'air ; Plus un logement est étanche, plus la ventilation est facile à contrôler mais indispensable pour évacuer l'air vicié (humidité, COV, etc.).

Etanchéité à l'eau / vapeur d'eau : Perméabilité des parois du logement (entrée/sortie) de l'eau ; En fonction de la typologie du logement et de ses compositions, les parois doivent permettre un transfert de vapeur d'eau plus ou moins important, ce qui permettra une qualité d'air intérieur (QAI) confortable et une pérennisation du bâti.

Fuites parasites : Déperditions d'air non maîtrisées.

Ventilation contrôlée : Tous type de ventilation volontaire créé lors de la conception du logement, permettant un renouvellement d'air minimal.

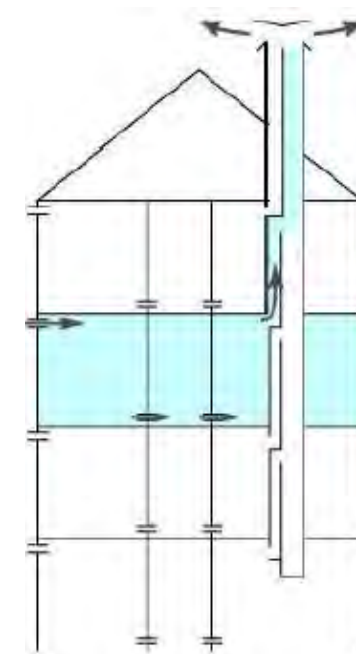
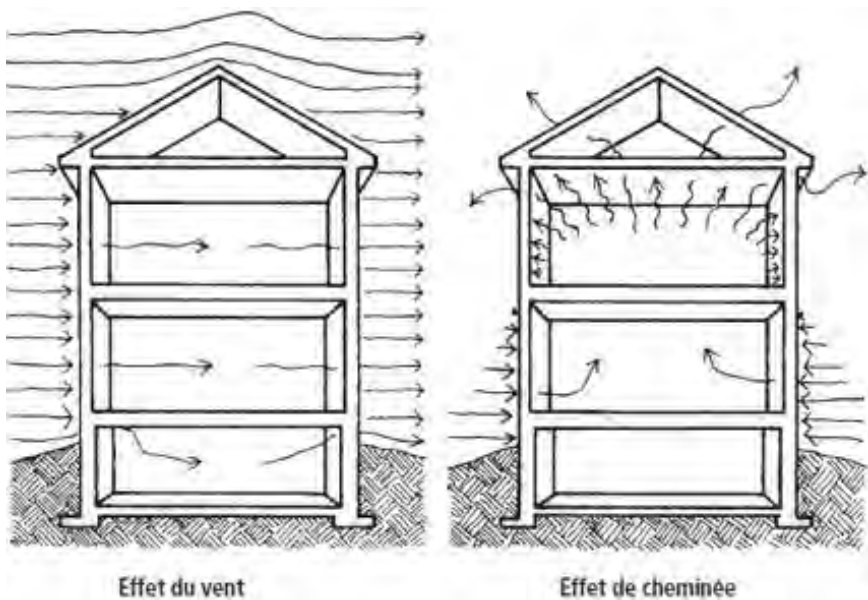


SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

2. Amélioration thermique : L'étanchéité - Ventilation

Comment puis-je ventiler correctement mon logement ?

VENTILATIONS NATURELLES

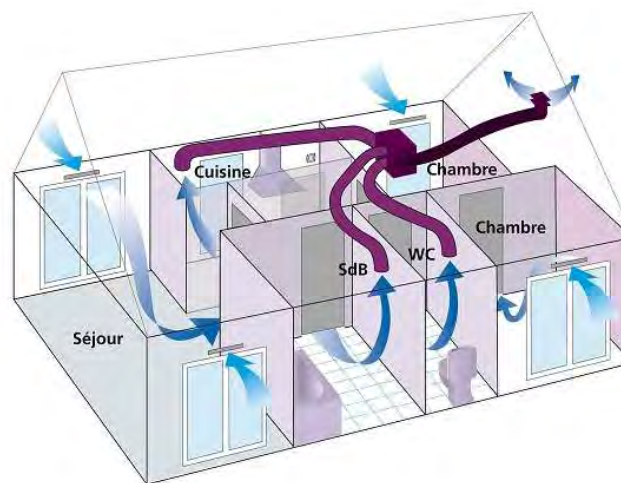


SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

2. Amélioration thermique : L'étanchéité - Ventilation

Comment puis-je ventiler correctement mon logement ?

VMC SIMPLE FLUX HYGRO RÉGLABLE (A et B)



VMC SIMPLE FLUX AUTO RÉGLABLE
et EXTRACTEUR (*indépendant*)

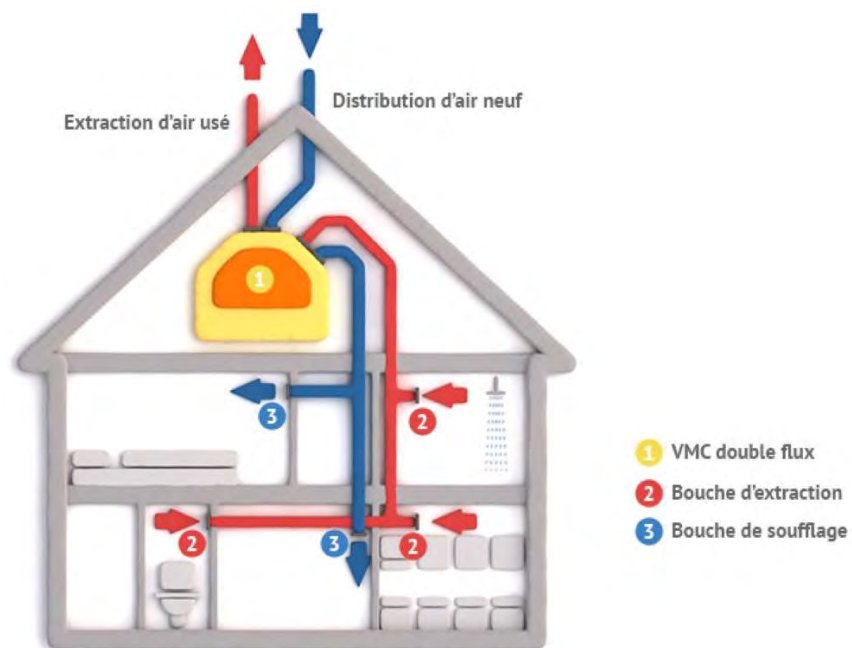


SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

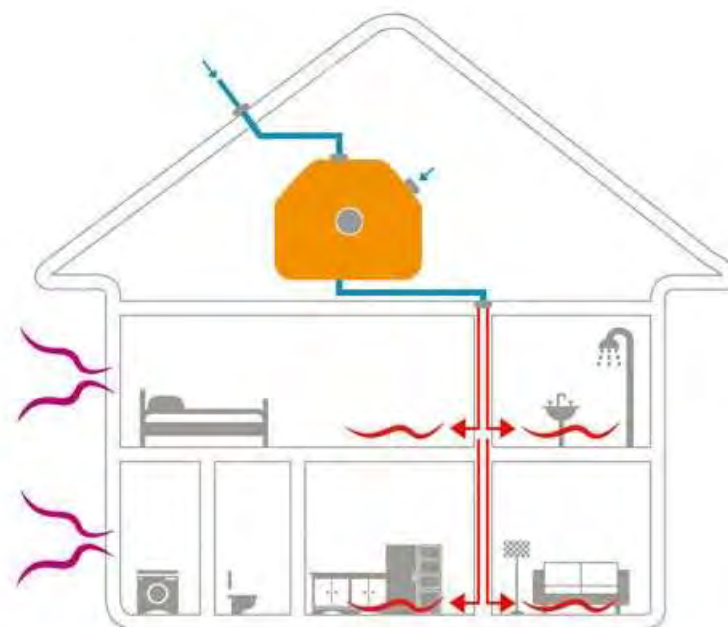
2. Amélioration thermique : L'étanchéité - Ventilation

Comment puis-je ventiler correctement mon logement ?

**VMC DOUBLE FLUX
AUTO ou HYGRO RÉGLABLE (A et B)
AVEC ou SANS ÉCHANGEUR**



VMI et VPH*



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

* *Ventilation Mécanique par Insufflation et Ventilation Positive Hygro réglable*

3

AMÉLIORATION THERMIQUE : Systèmes de chauffages, ECS et renouvelables



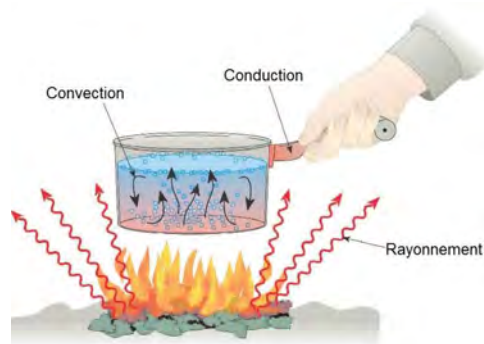
3. Amélioration thermique : Systèmes de chauffages, ECS et renouvelables

Quelques notions :

Chauffage central : Installation de chauffage alimentant un réseau d'émission (radiateurs, plancher chauffant, etc.) ;

Chauffage indépendant : Installation de chauffage qui produit et émet directement la chaleur.

Emission par ...



Eau chaude sanitaire (ECS) : réseau d'eau chauffée à usage domestique et sanitaire.

Eau chaude sanitaire en :

- **Accumulation** : l'eau est produite et stockée dans un ballon (si < 50 litres, on parle de micro-accumulation) ;
- **Instantanée** : l'eau est produite et directement injectée dans le réseau (demande / production).

3. Amélioration thermique : Systèmes de chauffages, ECS et renouvelables

Quels sont les types de systèmes de production de chauffage central existants ?

CHAUDIERE
CLASSIQUE / BASSE TEMPÉRATURE / CONDENSATION
GAZ (Naturel ou Propane) / FIOUL / ÉLECTRIQUE



CHAUDIERE
CLASSIQUE / CONDENSATION
BOIS / GRANULÉS / PLAQUETTES / MIXTE



PAC AIR/EAU



POÊLE / INSERT / CUISINIÈRE BOUILLEUR
BOIS / GRANULÉS / MIXTE

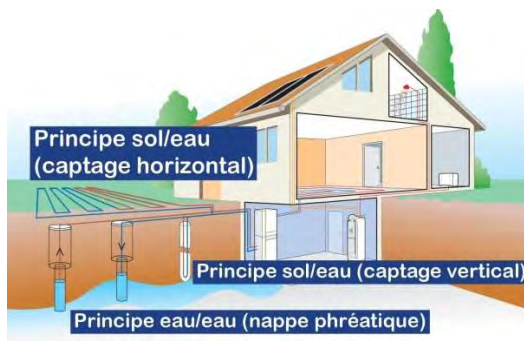


SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

3. Amélioration thermique : Systèmes de chauffages, ECS et renouvelables

Quels sont les types de systèmes de production de chauffage central existants ?

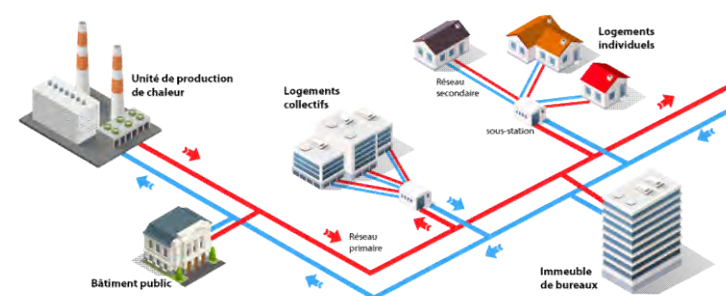
PAC GÉOTHERMIE
EAU/EAU ou SOL/EAU



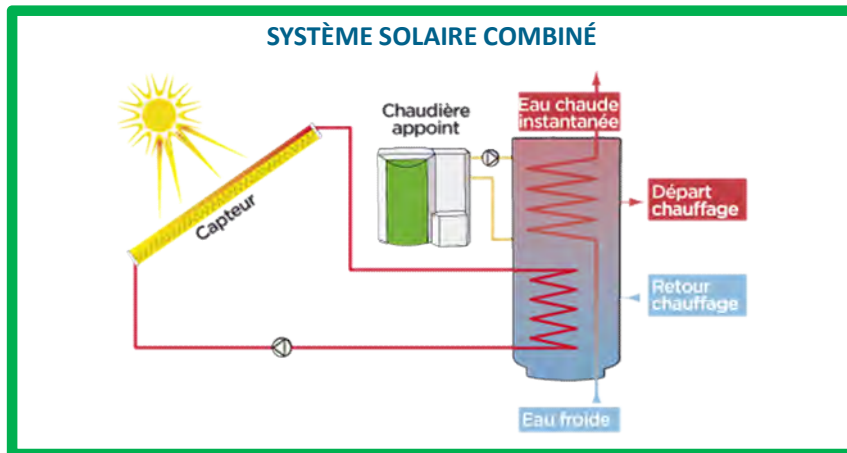
PAC AIR/AIR
MULTI-SPLIT / GAINABLE



RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN



SYSTÈME SOLAIRE COMBINÉ



3. Amélioration thermique : Systèmes de chauffages, ECS et renouvelables

Quels sont les types de systèmes d'émission de chauffage central existants ?

RADIATEURS HAUTE / BASSE
TEMPÉRATURE



PLANCHER / MURS / PLAFOND
CHAUFFANT



REPARTITEUR DE CHALEUR via POÊLE / INSERT / CUISINIÈRE
BOIS / PELLETS



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

3. Amélioration thermique : Systèmes de chauffages, ECS et renouvelables

Quels sont les types de systèmes de production/émission de chauffage indépendants existants ?

RADIATEURS ÉLECTRIQUES
RAYONNANTS / CONVECTEURS / A INERTIE



PAC AIR/AIR
MONO-SPLIT



POËLE / INSERT
BOIS / GRANULÉS / MIXTE



3. Amélioration thermique : Systèmes de chauffages, ECS et renouvelables

Quels sont les types de systèmes de production d'eau chaude sanitaire existants ?



CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE
A ACCUMULATION
(CUMULUS)

CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE
INSTANTANÉ



CHAUFFE-BAIN GAZ

CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL (CESI)



MIXTE AVEC LA PRODUCTION
DE CHAUFFAGE CENTRAL

CHAUFFE-EAU GAZ
A ACCUMULATION
(STYX)



CHAUFFE-EAU
THERMODYNAMIQUE (CETH)



3. Amélioration thermique : Systèmes de chauffages, ECS et renouvelables

Quels sont les types de systèmes à énergies renouvelable?

Définition « ENERGIE RENEVELABLE » : Une énergie est dite renouvelable lorsqu'elle provient de sources que la nature renouvelle en permanence, par opposition à une énergie non renouvelable dont les stocks s'épuisent.

Pour la production thermique

PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES



POÊLE / INSERT
BOIS / GRANULÉS / MIXTE



Pour la production d'électricité

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



ÉOLIENNE INDIVIDUELLE



Pour la production de gaz

MÉTHANISEUR DOMESTIQUE

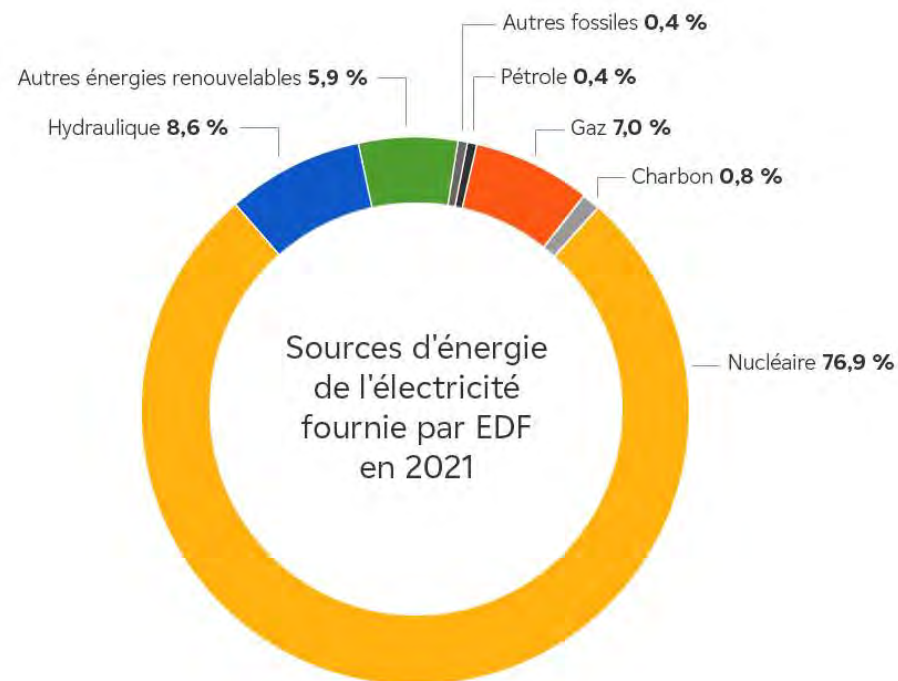


SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

3. Amélioration thermique : Systèmes de chauffages, ECS et renouvelables

Parenthèse sur les systèmes de pompe à chaleur ... souvent considérés comme à « énergie renouvelable ».

Répartition de la production électrique en France :



4

CHOISIR LES SYSTÈMES ADAPTÉS A MON LOGEMENT

Nous connaissons la majeure partie des systèmes existants – mais comment choisir celui qui me convient ?



4. Choisir les systèmes adaptés à mon logement

Le choix des systèmes est un enjeu majeur tant pour le confort thermique que pour les économies d'énergies.

Avant de se lancer dans la mise en œuvre de devis, je dois pouvoir identifier et répondre aux questions suivantes :

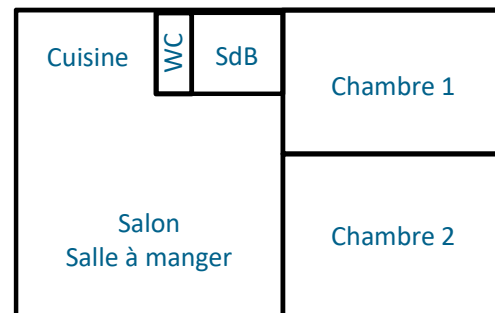
- Quels sont mes besoins ?
- Quels sont mes attentes ?
- Quels sont les énergies déjà présentes dans mon logement ?
- Comment est constitué (*typologie / compositions*) mon logement ?
- Nombre de personne constituant mon foyer ?
- Quel est mon budget ?
- Que m'apporte ce choix de système (*autre que la partie confort/économies*) ?
- Ai-je besoin d'aide dans mon choix ?

4. Choisir les systèmes adaptés à mon logement

Devenez thermicien le temps d'un instant !

Données techniques de l'existant :

- Maison 100 m² avec 2 chambres
- Chauffage par convecteurs électriques
- ECS par cumulus électrique



Ces ménages ont besoin de vous pour le choix des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Pourriez-vous leur conseiller les systèmes les plus adaptés ?

Cas n°1

- Personne seule
- 70 ans

Conseils n°1

- **PAC air/air**
- ECS en conservant le cumulus

Cas n°2

- Couple
- 25 et 30 ans

Conseils n°2

- **Poêle à granulés**
- **CE Thermodynamique**
ou **CE Solaire individuel**

Cas n°3

- Couple
- 75 et 80 ans

Conseils n°3

- **PAC air/air**
- ECS en conservant le cumulus

Cas n°4

- Famille (2 adultes / 2 enfants)
- 40, 45, 10 et 3 ans

Conseils n°4

- **Chauffage central OU poêle avec répartiteur**
- **Mixte avec chauffage OU CE Solaire individuel**

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

5

Les aides mobilisables en 2025



5. Les aides mobilisables sur la communauté de communes du Pays Grenadois

L'OPAH, C'EST QUOI ?

Une opération programmée permettant le développement du territoire par la requalification de l'habitat privé. L'OPAH propose une ingénierie et des aides financières aux propriétaires bailleurs et occupants sous certaines conditions

C'EST QUOI ?

**Une action publique sur
l'habitat privé**

PARTENAIRES



POUR QUI ?

**PROPRIÉTAIRES
OCCUPANTS et BAILLEURS**

LOGEMENTS DE + DE 15 ANS
CONDITIONS DE RESSOURCES DES
OCCUPANTS

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

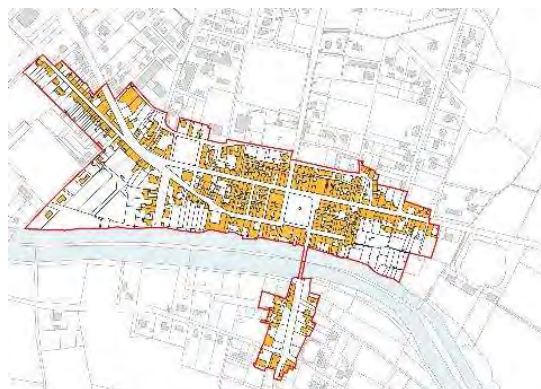
5. Les aides mobilisables sur la communauté de communes du Pays Grenadois

Le territoire concerné

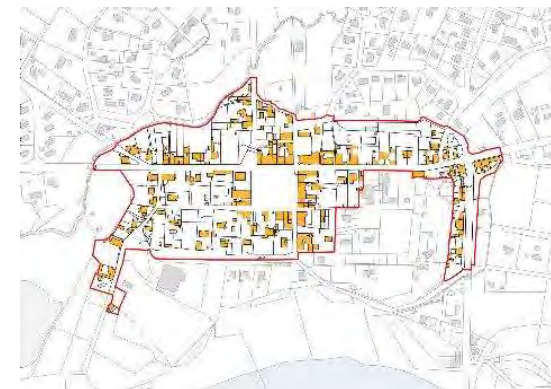
Pour les propriétaires occupants



Pour les propriétaires bailleurs



Grenade/Larrivière



Cazères-sur-Adour

5. Les aides mobilisables sur la communauté de communes du Pays Grenadois

Aides complémentaires de la CC du Pays Grenadois

Economie d'énergie		Adaptation du logement		Dégradation lourde
Catégorie « Très modeste »	Catégorie « Modeste »	Catégorie « Très modeste »	Catégorie « Modeste »	
1 500 € (2024) 3 000 € (2025)	1 000 € (2024) 2 000 € (2025)	750 €	500 €	20% du montant HT subventionnable dans la limite de 10 000 €

5. Les aides mobilisables sur la communauté de communes du Pays Grenadois

Propriétaires occupants & bailleurs : les travaux

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Par exemple

- *Isolation de la toiture*
- *Changement des menuiseries*
- *Changement de système de chauffage*



L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE

Par exemple

- *Remplacement d'une baignoire par une douche accessible*
- *Installation d'un monte-escalier*



L'HABITAT INDIGNE

Par exemple

- *Travaux de rénovation globale permettant de rendre le logement décent*
- *Aménagement d'une unité de vie*



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

5. Les aides mobilisables sur la communauté de communes du Pays Grenadois

Propriétaires occupants & bailleurs : les conditions de ressources

Respecter les conditions de ressources ci dessous (revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition)

PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1^{ER} JANVIER 2025

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 254 €	+ 9 254 €

5. Les aides mobilisables sur la communauté de communes du Pays Grenadois

Propriétaires occupants & bailleurs : MPR Rénovation d'ampleur

MONTANT DES PRIMES EN FONCTION DES TRAVAUX RÉALISÉS					
	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES HT	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉ- DIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 €			45%	10%
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 €	80%	60%		15%
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 €			50%	20%
du montant HT des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles					
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE »		+10%			
ÉCRÈTEMENT		100%	80%*	80%	50%
du montant TTC des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles					
Avant de réaliser leurs travaux, les propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance allant jusqu'à 30% du montant de leur prime.					
* Le décret permettant d'augmenter à 90% l'écrêtement pour les ménages modestes n'a pu être publié en 2024. Le taux de 80 % continue de s'appliquer en attendant sa publication.					



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

5. Les aides mobilisables sur la communauté de communes du Pays Grenadois

Propriétaires occupants : Ma Prime Logement Décent

MA PRIME LOGEMENT DÉCENT POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS		
	TRAVAUX DE RÉNOVATION GLOBALE D'UN LOGEMENT TRÈS DÉGRADÉ	
Ressources	Revenus très modestes	Revenus modestes
Financement AMO	Oui	Oui
Plafond de travaux maximum	70 000 € HT	70 000 € HT
Taux de financement	80%	60%
Taux d'écrêtement	100% TTC	80% TTC
Prime de sortie de passoire énergétique	10%	10%
Classe énergétique éligible	G à A	G à A
Classe de sortie minimum	E	E

N.B. : En cas de travaux qui ne permettent pas l'atteinte de la classe E, Ma Prime Logement Décent finance jusqu'à 50% d'un plafond travaux de 50 000 € HT de travaux éligibles pour les propriétaires aux revenus modestes ou très modestes.



5. Les aides mobilisables sur la communauté de communes du Pays Grenadois

Propriétaires occupants & bailleurs : MPR Par geste

ÉQUIPEMENTS ET MATERIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTER-MÉDIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1200 €	800 €	400 €	non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1200 €	800 €	400 €	non éligible
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5 000 €	4 000 €	3 000 €	non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	11 000 €	9 000 €	6 000 €	non éligible
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	non éligible
Chauffage solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	non éligible
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 500 €	2 000 €	1 000 €	non éligible
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1 250 €	1 000 €	500 €	non éligible
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1 250 €	1 000 €	750 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	3 750 €	3 150 €	1 400 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	5 000 €	3 850 €	2 100 €	non éligible
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	1 250 €	750 €	500 €	non éligible

ISOLATION THERMIQUE				
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m²)	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible
Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
Isolation thermique des toitures - terrasses	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	non éligible
AUTRES TRAVAUX				
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	500 €	400 €	300 €	non éligible
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
VMC double flux (conditionnée à la réalisation d'un geste d'isolation thermique)	2 500 €	2 000 €	1 500 €	non éligible



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

5. Les aides mobilisables sur la communauté de communes du Pays Grenadois

Propriétaires occupants : Ma Prime Adapt'

Quel montant ?

Le taux de prise en charge des travaux réalisés dans le cadre de MaPrimeAdapt' est de **50%** pour les ménages aux revenus modestes et de **70%** pour les ménages aux revenus très modestes, dans la limite d'un plafond de travaux subventionnables de **22 000 € HT**.

L'aide MaPrimeAdapt' peut être couplée avec les autres aides de l'Anah, qu'il s'agisse de la **rénovation énergétique** ou de la **lutte contre l'habitat indigne**. Les plafonds de travaux mobilisables sont alors dissociés. Avant de réaliser leurs travaux, les propriétaires occupants et les locataires aux revenus modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance à hauteur de 30% du montant de leur prime.

EXEMPLES DE TRAVAUX FINANCÉS PAR MAPRIMEADAPT'

ADAPTATION DE LA SALLE DE BAIN	ACCESSIBILITÉ DU LOGEMENT	AUTRES TRAVAUX Y COMPRIS EXTÉRIEURS
<ul style="list-style-type: none">• Installation d'une douche de plain-pied en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée• Rehaussement des toilettes• Pose de carrelage ou revêtement antidérapant• Pose de barres d'appui et mains courantes	<ul style="list-style-type: none">• Création d'une rampe d'accès• Installation d'un monte-escalier• Installation d'un ascenseur• Installation d'un monte-personne ou plateforme élévatrice• Amélioration de la circulation intérieure, élargissement de passages• Aménagement d'une pièce	<ul style="list-style-type: none">• Création d'une pièce supplémentaire (dans la limite de 20m²)• Création d'une unité de vie• Installation de meubles pour personnes à mobilité réduite• Élargissement ou aménagement de parking• Aménagement du cheminement extérieur• Installation de volets roulants électriques• Motorisation de volets roulants• Autonomie et adaptation : autres besoins



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

5. Les aides mobilisables sur la communauté de communes du Pays Grenadois

Copropriété : Ma Prime Rénov' Copropriété

MONTANT DES PRIMES DE MAPRIMERÉNOV' COPROPRIÉTÉ		
CONDITIONS	AIDE POUR LA COPROPRIÉTÉ	
Travaux permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 35%*	30% du montant des travaux, plafonné à 25 000 € par logement	
Travaux permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 50%*	45% du montant des travaux, plafonné à 25 000 € par logement	
Bonification « sortie de passoire énergétique » pour les immeubles en classe F ou G et qui atteignent une classe D à minima	+10%	
Primes individuelles pour les copropriétaires	3 000 € par logement pour les ménages aux ressources très modestes	1 500 € par logement pour les ménages aux ressources modestes
	+20% sous condition d'obtention des CEE par l'Anah	
Bonification pour les copropriétés fragiles et en difficulté		




MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

5. Les aides mobilisables sur la communauté de communes du Pays Grenadois

Propriétaires bailleurs : Loc'Avantage

 Le dispositif de réduction fiscale « Loc'Avantages » a pris fin au 31 décembre 2024 : les suites du dispositif seront définies par la loi de finances 2025. Une information à destination des propriétaires bailleurs leur demandant de suspendre le dépôt de leur dossier est communiquée sur la plateforme de dépôt en ligne monprojet.anah.gouv.fr.

5. Les aides mobilisables sur la communauté de communes du Pays Grenadois

Propriétaires occupants & bailleurs : Eco-Prêt à 0%

MONTANT DE L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO						
	ACTION SEULE	BOUQUET DE TRAVAUX		ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	PRIMERENOV'	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE
		2 ACTIONS	3 ACTIONS			
PLAFOND DE FINANCEMENT	15 000 € (7 000 € pour les parois vitrées)	25 000 €	30 000 €	10 000 €		50 000 €
DURÉE MAXIMALE DE REMBOURSEMENT		15 ans				20 ans

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS

Mon projet de rénovation énergétique



05 58 74 12 56

Du Lundi au Vendredi
De 9h à 12h et de 14h à 16h

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT